

Bilan d'activité de la commission des affaires européennes

Août 2019 – juillet 2020



Table des matières

Le mot de la présidente	5
La commission des affaires européennes	7
Les compétences de la commission des affaires européennes	8
Les membres de la commission des affaires européennes.....	9
Le bureau de la commission des affaires européennes.....	10
Les référents des commissions permanentes.....	11
Le secrétariat administratif de la commission des affaires européennes.....	13
Les activités de contrôle.....	15
Les auditions et tables rondes.....	16
Les communications	19
Les rapports portant observations	21
Les rapports d'information	23
Les groupes de travail	27
L'examen des textes européens	29
L'examen des textes soumis en application de l'article 88-4 de la Constitution.....	30
L'adoption de propositions de résolution européenne	31
Les avis sur la conformité des projets d'actes européens au principe de subsidiarité .	33
Les relations avec les institutions européennes et les parlements des autres États membres	35
Réunions de la conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires (COSAC)	36
Conférences interparlementaires	37
Réunions avec des commissions des affaires européennes d'assemblées d'Etats membres.....	38
Statistiques de l'activité de la commission des affaires européennes au cours de la session 2019-2020 01/09/2019 au 31/07/2020.....	40

Le mot de la présidente



**Chères collègues,
Chers collègues,**

La crise sanitaire a bouleversé les méthodes de travail parlementaires et contraint notre commission, tout comme les autres organes de l'Assemblée, à s'adapter rapidement. La commission des affaires européennes s'est ainsi tournée, la première parmi les commissions de l'Assemblée nationale, vers des visioconférences. Plusieurs auditions ont ainsi pu être faites pendant le confinement pour avoir un état des lieux des impacts de la crise dans les différents secteurs, que ce soit l'agriculture, la santé, l'économie ou l'État de droit. Nous avons pu ainsi multiplier les échanges avec les ministres, les commissaires et les parlementaires européens.

Notre commission a aussi resserré ses liens avec les députés européens. Je souhaite tout particulièrement que cette dynamique soit conservée, tout comme le lien institué avec les autres parlements nationaux de l'Union européenne. Complémentaires aux députés européens, nous sommes un chaînon du maillage démocratique européen : notre rôle est de consolider le lien indispensable avec les citoyens et faire de l'Europe une réalité de terrain.

Nous avons enfin lancé des travaux d'évaluation et de suivi sur la manière dont l'Union avait réagi face à la crise du COVID-19. Des propositions importantes d'amélioration des mécanismes d'action européens ont été formulées, afin de mieux faire face aux futures crises. Nous avons réfléchi aux nouvelles solidarités à inventer et aux évolutions à apporter aux politiques communes tout comme aux moyens de renforcer le marché intérieur. Une résolution européenne sur la relocalisation de l'industrie du médicament aux fins de restaurer une souveraineté médicale européenne a été adoptée à l'unanimité. Toutes ces propositions pourront servir de base à une amélioration continue des politiques européennes.

La commission des Affaires européennes a enfin pris toute sa part dans les travaux de l'Assemblée nationale au long de l'année. Je voudrais notamment souligner les missions menées sur des sujets aussi divers que le droit d'asile, la pêche post-*Brexit*, le droit de la concurrence, la politique de l'eau, l'agriculture, le système bancaire ou encore l'indépendance énergétique. Sur toutes ces thématiques, les rapports d'information viennent éclaircir des problématiques cruciales pour notre avenir et font surtout des propositions, afin que les questions européennes soient centrales dans les débats menés à l'Assemblée nationale.

Sabine Thillaye

La commission des affaires européennes

Les compétences de la commission des affaires européennes

La commission des affaires européennes a pour mission de suivre les travaux des institutions européennes.

En application de l'[article 88-4 de la Constitution](#), elle examine l'ensemble des projets d'actes européens qui lui sont communiqués par les institutions européennes. Si un texte présente un enjeu important ou soulève des difficultés, elle peut adopter une proposition de résolution européenne. Après adoption par la commission permanente compétente et, éventuellement après débat dans l'hémicycle, ces résolutions expriment la position de l'Assemblée nationale.

La commission des affaires européennes veille également au contrôle du principe de subsidiarité, conformément à l'[article 88-6 de la Constitution](#), pour une articulation optimale entre droit européen et droit français.

Elle participe enfin activement au développement de la coopération interparlementaire avec les autres parlements des États membres de l'Union et le Parlement européen.

Les membres de la commission des affaires européennes *(au 31 juillet 2020)*

Les quarante-huit membres de la commission des affaires européennes appartiennent en même temps à une autre commission (principe de la double appartenance). Ils sont désignés en début de législature et pour la durée de celle-ci de façon à assurer une représentation proportionnelle des groupes politiques et une représentation équilibrée des commissions permanentes.

Affaires culturelles et éducation	Affaires économiques	Affaires étrangères	Affaires sociales	Défense	Développement durable et aménagement du territoire	Finances	Lois
5 députés	6 députés	10 députés	3 députés	5 députés	4 députés	7 députés	8 députés

Groupe la République en Marche	Groupe Les Républicains	Groupe Mouvement Démocrate et apparentés	Groupe Socialistes et apparentés	Groupe UDI et Indépendants	Groupe Libertés et Territoires	Groupe La France insoumise	Groupe Écologie, Démocratie Solidarité
25 députés	9 députés	4 députés	3 députés	2 députés	1 député	1 député	2 députés

Groupe Gauche démocrate et républicaine
1 député

Le bureau de la commission des affaires européennes

(au 31 juillet 2020)

La présidente



Mme Sabine Thillaye
Défense
Écologie, Démocratie, Solidarité

Les vice-présidents



M. Pieyre-Alexandre Anglade
Défense
La République en Marche



M. Jean-Louis Bourlanges
Finances
Mouvement Démocrate et
apparentés



M. Bernard Deflesselles
Affaires étrangères
Les Républicains



Mme Liliana Tanguy
Affaires étrangères
La République en Marche

Les secrétaires



M. André Chassaigne
Défense
Gauche démocrate et républicaine



Mme Marietta Karamanli
Lois
Socialistes et apparentés



M. Christophe Naegelen
Affaires étrangères
UDI et Indépendants



Mme Danièle Obono
Lois
La France insoumise

Les référents des commissions permanentes

Désignés par la commission des affaires européennes, les référents sont chargés d'assurer une bonne coordination entre les travaux de leur commission d'origine et ceux de la commission des affaires européennes. Le tableau ci-après indique le champ thématique de compétence de chaque référent.

Les référents



M. Alexandre Freschi
Affaires culturelles et éducation
La République en Marche



Mme Constance Le Grip
Affaires culturelles et éducation
Les Républicains



M. Patrice Anato
Affaires économiques
La République en Marche



Mme Marguerite
Deprez-Audebert
Affaires économiques
Mouvement Démocrate et
apparentés



Mme Carole Grandjean
Affaires sociales
La République en Marche



Mme Nicole Le Peih
Affaires étrangères
La République en Marche



Mme Michèle Tabarot
Affaires étrangères
Les Républicains



M. Christophe Naegelen
Affaires étrangères
UDI et Indépendants



Mme Aude Bono-Vandorme
Défense
La République en Marche



M. Damien Abad
Défense
Les Républicains



M. Damien Pichereau
Développement durable
La République en Marche



M. Alexandre Holroyd
Finances
La République en Marche



Mme Coralie Dubost
Lois
La République en Marche



Mme Marietta Karamanli
Lois
Socialistes et apparentés

Le secrétariat administratif de la commission des affaires européennes

(au 31 juillet 2020)

- Christophe Lescot, Conseiller, Chef de division
- Julien Barbot, Administrateur : Commerce extérieur – Élargissement et voisinage – Politique de développement – Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) – Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) – Union pour la Méditerranée
- Fee Brunner, Administratrice du Bundestag : Assemblée commune franco-allemande – Formation professionnelle – Politique sociale – Travail – Santé
- Guillaume Caulet, Administrateur : Concurrence – Consommation et protection des consommateurs – Droit des sociétés – Marché intérieur, biens et services – Politique industrielle – Politique régionale – Tourisme
- Axel Maybon, Administrateur : Communication institutionnelle – Institutions – Pêche – Politique agricole commune – Sécurité alimentaire
- Camille d'Ollone, Administrateur : Environnement – Recherche – Transports – Politique spatiale – Climat – Énergie
- Alexandra Poirson, Administratrice : Assemblée commune franco-allemande – Communication institutionnelle – Droit civil – Espace de liberté, de sécurité et de justice
- Frédéric Villand, Administrateur : Budget de l'Union européenne – Fiscalité – Politique économique, budgétaire et monétaire – Services financiers
- Julie de Clerck, Administratrice adjointe : Culture – Audiovisuel – Numérique – Télécommunications – Protection des données – Éducation, jeunesse et sport
- Sophie Destribats, Assistante de direction et de gestion
- Brigitte Dumollard, Assistante de direction et de gestion
- Christine Fouquet, Assistante de direction et de gestion
- Fanny Labbé, Assistante de direction et de gestion

Les activités de contrôle

La commission des affaires européennes exerce une mission d'information et de contrôle de l'activité européenne, tant par des auditions régulières (membres du Gouvernement, responsables européens, personnalités diverses) que par des communications, des observations, des rapports d'information et la constitution de groupes de travail.

Les auditions et tables rondes

Du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020, la commission des affaires européennes a procédé à **28 auditions de 26 personnalités** : membres de Gouvernement français, commissaires européens, ambassadeurs, ainsi qu'acteurs du monde économique et social lors d'auditions ou de tables rondes. La secrétaire d'État chargée des affaires européennes a été auditionnée après chaque Conseil européen.

- 6 auditions de 5 commissaires européens : Pierre Moscovici, Thierry Breton (2 auditions), Virginijus Sinkevičius, Margrethe Vestager, Frans Timmermans,
- 7 auditions de 3 ministres : Amélie de Montchalin (5 auditions), Didier Guillaume, Bruno Le Maire,
- 3 auditions d'ambassadeurs : Nikolaus Meyer-Landrut (ambassadeur d'Allemagne en France), Filip Vucak (ambassadeur de Croatie en France), Philippe Léglise-Costa (représentant permanent de la France auprès de l'UE),
- 4 auditions de 5 parlementaires : Philippe Bolo (député) et Pierre Médevielle (sénateur), Eric Andrieu, Gwendoline Delbos-Corfield et Pascal Canfin (députés européens),
- 2 auditions de représentants d'organisme publics : François Villeroy de Galhau (Gouverneur de la Banque de France), Ambroise Fayolle (Vice-président de la Banque européenne d'investissement),
- 6 auditions de 8 représentants de la société civile : Henri Poupert-Lafarge (PDG d'Alstom), Philippe Aghion (économiste), Xavier Ragot (OFCE) et Eric Chaney (Institut Montaigne), Pascal Lamy (Institut Jacques Delors), Patrick Artus (Natixis) et Christophe Blot (OFCE), Philippe Dam (Human Rights Watch).

Liste et calendrier des auditions :

Date	Personnalités auditionnées
09/10/2019	Henri Poupart-Lafarge, Président-Directeur Général d'Alstom, sur le droit européen de la concurrence
23/10/2019	Amélie de Montchalin, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée des Affaires européennes
27/11/2019	Pierre Moscovici, Commissaire européen aux Affaires économiques et financières, fiscalité et douanes
11/12/2019	Philippe Bolo, député, et Pierre Médevielle, sénateur, rapporteurs de l'OPECST
17/12/2019	Amélie de Montchalin, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée des Affaires européennes
22/01/2020	S. Exc. Nikolaus Meyer-Landrut, Ambassadeur d'Allemagne en France
29/01/2020	S. Exc. Filip Vucak, Ambassadeur de la République de Croatie en France
12/02/2020	Virginijus Sinkevičius, Commissaire européen à l'environnement, aux océans et à la pêche
04/03/2020	Philippe Aghion, économiste, sur la politique industrielle
30/03/2020	Amélie de Montchalin, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée des Affaires européennes
08/04/2020	M. Eric Andrieu, député européen, co-rapporteur sur la réforme de la PAC (volet Organisations communes de marchés)
16/04/2020	Xavier Ragot, Président de l'OFCE et Eric Chaney, conseiller spécial à l'Institut Montaigne, sur la coopération économique européenne
23/04/2020	Bernard Friess, Directeur général politique maritime à la Commission européenne
27/04/2020	Amélie de Montchalin, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée des Affaires européennes
29/05/2020	Gwendoline Delbos-Corfield, Rapporteuse au Parlement européen sur l'activation de l'article 7 contre la Hongrie et Philippe Dam, Directeur du plaidoyer pour l'Europe et l'Asie centrale de l'association <i>Human Rights Watch</i>
06/05/2020	François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France
07/05/2020	Philippe Léglise-Costa, Représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne (à huis clos)
12/05/2020	Pascal Lamy, Président de l'Institut Jacques Delors
13/05/2020	– Pascal Canfin, Président de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire du Parlement européen

13/05/2020	– Didier Guillaume, ministre de l’Agriculture
19/05/2020	Bruno Le Maire, Ministre de l’Économie et des finances, sur le projet de plan de relance européen
20/05/2020	Patrick Artus, Chef économiste et membre du comité exécutif de Natixis et Christophe Blot, Directeur adjoint Département Analyse et prévision de l’OFCE sur l’action de la Banque centrale européenne
02/06/2020	Thierry Breton, commissaire européen chargé du marché intérieur
16/06/2020	Margrethe Vestager, vice-Présidente de la Commission européenne chargée du numérique et de la concurrence
17/06/2020	Frans Timmermans, premier vice-Président de la Commission européenne en charge du pacte vert pour l’Europe
23/06/2020	Amélie de Montchalin, Secrétaire d’État auprès du Ministre de l’Europe et des Affaires étrangères, chargée des Affaires européennes
01/07/2020	Ambroise Fayolle, vice-président de la Banque européenne d’investissement (BEI)
09/07/2020	Thierry Breton, commissaire européen chargé du marché intérieur, sur la base industrielle et technologique de défense

La commission a également organisé :

- **le 26 septembre 2019, une [table ronde sur le droit européen de la concurrence](#)**, avec Mme Isabelle de Silva, Présidente de l’Autorité de la concurrence, M. Andreas Mundt, Président du Bundeskartellamt, et M. Aurélien Portuese, Professeur de droit à la St Mary’s University de Londres ;
- **le 14 novembre 2019, une [table ronde sur la cybersécurité](#)** avec M. Juhan Lepasaar, Directeur exécutif de l’ENISA, M. Steve Purser, Directeur des opérations de l’ENISA, M. Jean-Baptiste Demaison, président du conseil d’administration de l’ENISA et M. Cyril Cuvillier, Sous-directeur adjoint de la stratégie de l’ANSSI ;
- **le 15 janvier 2020, une [table-ronde sur la politique commune de la pêche](#)**, avec M. Bernhard Friess, Directeur général des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne, M. Didier Gascuel, Directeur du pôle halieutique d’Agrocapus Ouest, et M. Gérard Romiti, Président du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins.

Les communications

La Présidente de la commission et les députés référents ont présenté **17 communications** en réunion de commission.

Date	Communications
Jeudi 17 octobre 2019	<ul style="list-style-type: none">– Communication de Mme la Présidente Sabine Thillaye sur la conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination et la gouvernance économique dans l’UE– Communication de Mme Valérie Gomez-Bassac sur le code européen des affaires– Communication de M. Alexandre Holroyd, référent de la commission des finances, sur le prélèvement sur recettes (PSR)– Communication de M. Alexandre Holroyd, référent de la commission des finances, sur trois propositions de règlement européen
Mardi 12 novembre 2019	<ul style="list-style-type: none">– Communication de Mme Aude Bono-Vandorme sur la conférence PESC/PSDC d’Helsinki– Communication de Mme Valérie Gomez-Bassac sur le code européen des affaires– Communication de Mme Coralie Dubost et de Mme Marietta Karamanli, référentes de la commission des Lois, sur les outils européens de lutte contre le terrorisme
Mercredi 20 novembre 2019	<ul style="list-style-type: none">– Communication de Mme la Présidente Sabine Thillaye sur la réunion commune des commissions des affaires européennes de l’Assemblée nationale et de la Chambre des députés italienne du 13 novembre 2019– Communication de M. Alexandre Holroyd, rapporteur du groupe de travail sur le suivi de la sortie du Royaume-Uni de l’Union européenne
Mercredi 19 février 2020	<ul style="list-style-type: none">– Communication de Mme Caroline Janvier et M. Bernard Deflesselles, rapporteurs pour information, sur le suivi du rapport sur la stratégie européenne sur les matières plastiques– Communication de Mme la Présidente Sabine Thillaye sur la conférence budgétaire

Date	Communications
<p>Mercredi 8 juillet 2020</p>	<p>– Communication de MM. Bernard Deflesselles et Christophe Jerretie sur « Comment ajuster le cadre financier pluriannuel face au défi de la relance économique ? »</p> <p>– Communication de Mmes Frédérique Dumas et Liliana Tanguy sur « Quelle méthode pour définir et mettre en œuvre au niveau européen des outils financiers propres à faciliter la sortie de crise ? »</p>
<p>Mercredi 15 juillet 2020</p>	<p>– Communication de MM. André Chassaigne et Jean-Baptiste Moreau, en présence, par visioconférence, de M. Pierre Karleskind, président de la commission pêche du Parlement européen, sur « Quel soutien de l’Union aux secteurs de l’agriculture et de la pêche face à la pandémie ? »</p> <p>– Communication de Mme Marietta Karamanli et M. Jean-Pierre Pont sur « La réponse sanitaire européenne est-elle à la hauteur des enjeux ? »</p>
<p>Mercredi 22 juillet 2020</p>	<p>– Communication de M. Pierre-Henri Dumont et Mme Valérie Gomez-Bassac sur « Le marché intérieur court-il le risque d’un affaiblissement durable ? »</p> <p>– Communication de M. Pieyre-Alexandre Anglade et Mme Marguerite Deprez-Audebert sur « Réinventer la solidarité européenne face à la crise : bilan et perspectives »</p>

Les rapports portant observations

En application de l'article 151-1-1 du Règlement de l'Assemblée nationale, la commission des affaires européennes peut, de sa propre initiative ou à la demande d'une commission permanente ou spéciale, formuler des observations sur un projet ou une proposition de loi portant sur un domaine relevant de l'Union européenne. Ces observations peuvent ensuite être présentées devant la commission permanente ou spéciale saisie au fond du projet ou de la proposition de loi. La conférence des présidents peut également autoriser la commission des affaires européennes à présenter ses observations en séance publique.

Le 12 février 2020, la commission a examiné un [rapport portant observations](#) sur le projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique (n° 2488), de Mme Christine Hennion.

Les rapports d'information

La commission des affaires européennes confie régulièrement à des rapporteurs le soin d'approfondir tel ou tel sujet lié à l'activité de l'Union européenne. Ces rapports sont ensuite présentés devant la commission qui en autorise le dépôt en vue de leur publication.

Sur la période courant d'août 2019 à juillet 2020, 9 rapports d'information ont été présentés devant la commission, puis publiés.

[N° 2286](#) – Rapport d'information de Mme Liliana Tanguy et M. Pierre-Henri Dumont **sur l'évaluation de la gestion des fonds structurels européens par les régions françaises.**

La gestion des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) fait l'objet d'un grand nombre de critiques : démarches administratives dissuasives, cadre réglementaire trop complexe, incapacité des autorités françaises à consommer en totalité les crédits européens...

Ce rapport présente un état des lieux lucide, orienté vers la préparation de la prochaine période de programmation. Alors que le gouvernement pourrait être tenté de revenir sur la réforme de décentralisation imparfaitement initiée en 2014, les Rapporteurs proposent au contraire de confier aux régions la pleine gestion des fonds européens, dans une logique de simplification et d'efficacité.

[N° 2415](#) – Rapport d'information de rapport d'information de M. Éric Bothorel **sur l'avenir de la cybersécurité européenne.**

Dans nos sociétés de plus en plus connectées, les enjeux de cybersécurité restent encore peu connus de nos concitoyens. Si les menaces ne cessent de croître et de se diversifier, leur difficile évaluation et la diversité des instances en charge de la cybersécurité n'aident pas à une prise de conscience réelle par le grand public.

Le rapport revient sur le chemin parcouru par l'Union européenne vers une réponse coordonnée aux atteintes à la cybersécurité. L'Acte de cybersécurité de 2019 en constitue une étape importante et dessine des perspectives prometteuses pour l'avenir de la cybersécurité européenne.

D'une part, il pérennise et renforce l'Agence européenne dédiée à la cybersécurité, l'ENISA, qui œuvre positivement pour une meilleure concertation des États membres. D'autre part, il instaure un système de certification européenne de cybersécurité, ce qui permettra de concilier sécurisation des produits et opportunité de croissance. Le rapport revient sur ces évolutions et leurs conséquences futures en Europe.

[N° 2451](#) – Rapport d'information de M. Patrice Anato et Mme Constance Le Grip **sur le droit européen de la concurrence face aux enjeux de la mondialisation.**

À la suite du refus par la Commission européenne de la fusion entre Alstom Siemens en février 2019, Patrice Anato et Constance Le Grip ont examiné si le droit de la concurrence était adapté aux enjeux de la mondialisation.

Ce droit est confronté à deux phénomènes majeurs. D'abord, du fait de subventions publiques massives, les entreprises chinoises instaurent une concurrence déloyale. Les rapporteurs demandent donc à l'Europe de protéger les secteurs où la Chine a créé des champions nationaux. Ensuite, la numérisation de l'économie crée des plateformes ultra-dominantes qui peuvent freiner l'innovation.

Ces bouleversements doivent conduire le droit européen de la concurrence à évoluer. Les rapporteurs proposent d'importantes mesures pour renforcer l'Europe dans la mondialisation : réforme de la Direction générale de la concurrence, création d'un tribunal spécialisé, contrôle des subventions étrangères, régulation des plateformes ultra-dominantes. Il s'agit ainsi de faire du droit de la concurrence un levier de la compétitivité européenne dans le monde.

N° 2495 – Rapport d'information de MM. Jean-Claude Leclabart et Didier Quentin sur la politique européenne de l'eau.

Les objectifs ambitieux de la politique européenne de l'eau ont permis d'améliorer significativement l'état des eaux européennes. Cependant, seules 40 % des eaux de surface sont en bon état. Surtout, les dérèglements climatiques et l'émergence de nouveaux polluants (microplastiques, nanomatériaux, perturbateurs endocriniens...) sont autant de nouvelles menaces sur la quantité et la qualité de l'eau.

À l'heure où l'Union européenne réexamine des pans entiers de sa politique relative à l'eau, et à la veille du *Green Deal* européen, les rapporteurs analysent le droit européen à l'aune de ces défis. La révision de la directive « Eau potable » et le projet de règlement sur la réutilisation des eaux usées traitées sont une première prise en compte des impératifs de gestion durable de la ressource et de meilleure prévention des risques pesant sur la qualité de l'eau.

Cependant, c'est l'ensemble des politiques sectorielles qu'il convient de réexaminer à l'aune de l'objectif de préservation de la ressource : de la politique agricole commune à la politique en matière d'urbanisme, les rapporteurs formulent plusieurs propositions, tant au niveau européen que national, pour faire de l'eau un objectif transversal des politiques publiques.

N° 3022 – Rapport d'information de M. Christophe Jerretie sur la stabilité du système bancaire européen.

Après les crises financières et de la dette souveraine qui ont frappé l'Union européenne (UE), et plus durement encore la zone euro, depuis 2008, l'encadrement du secteur financier de l'Union a été considérablement renforcé.

Le présent rapport, préparé avant le déclenchement de la crise du coronavirus, fait le point sur les nombreux progrès réalisés depuis la crise financière de 2008 pour renforcer la stabilité du système bancaire européen, en cohérence avec les décisions prises au niveau international dans le cadre du comité de Bâle. Grâce aux réformes conduites lors de la dernière décennie, les banques européennes sont aujourd'hui plus résilientes.

Il souligne toutefois le caractère inachevé de l'union bancaire pour les membres de la zone euro, dans ses volets concernant la prévention et le traitement des défaillances bancaires, d'une part, et la mise en place d'une véritable garantie européenne des dépôts, d'autre part.

Il attire en outre l'attention sur les progrès importants qu'il reste indispensable d'accomplir pour lutter contre la fragmentation du marché bancaire européen, réduire l'interdépendance entre les banques et les États et restaurer la compétitivité des banques européennes.

[N° 3081](#) – Rapport d’information de MM. Jean-Pierre Pont et Pierre-Henri Dumont **sur la pêche européenne dans le contexte post-Brexit.**

Après Le *Brexit* constitue un défi majeur pour la pêche européenne : alors que l’accès équitable aux eaux britanniques, très riches en ressources, était garanti aux pêcheurs européens par la politique commune de la pêche, celui-ci pourrait être remis en cause. Cela entraînerait un drame économique, social et environnemental que le rapport évalue. En particulier, la pêche française de Bretagne, de Normandie et des Hauts-de-France est fortement dépendante de la ressource halieutique britannique et subirait un choc sans précédent en cas de « *Brexit* dur ».

En parallèle, le Royaume-Uni, importateur net de produits de la mer, exporte une majorité des poissons qu’il pêche dans ses eaux vers l’Union européenne, le rendant très dépendant du marché intérieur. Le sujet de la pêche constitue donc un des sujets de blocage des discussions en cours sur la relation future entre le Royaume-Uni et l’Union européenne.

En outre, le rapport met en avant le faible niveau de préparation de l’Union européenne et de la France pour faire face au *Brexit*, en particulier en cas d’absence d’accord. La pêche constitue pourtant un secteur stratégique pour l’économie de nombreuses régions européennes et pour la souveraineté alimentaire de l’Union.

Le rapport appelle enfin à un renouvellement de la politique commune de la pêche, qui continue à être rejetée par une majorité de pêcheurs européens, pour éviter qu’elle ne soit le catalyseur d’une nouvelle rupture avec l’Union européenne.

[N° 3130](#) – Rapport d’information de M. Vincent Bru et Mme Yolaine de Courson, en présence, par visioconférence, de Mme Mechthild Wörsdörfer, Directrice Durabilité, technologie et perspectives de l’Agence internationale de l’énergie (AIE), **sur l’indépendance énergétique de l’Union européenne.**

La politique européenne de l’énergie est à un moment charnière : l’objectif de neutralité climatique impose aux États d’accélérer la transition vers une énergie décarbonée, tout en garantissant la sécurité de l’approvisionnement.

La dépendance énergétique de l’Union européenne s’accroît, et peut s’avérer particulièrement problématique pour certains États, dont la dépendance au gaz russe est très marquée. En outre, l’absence de politique industrielle conduit à une perte d’autonomie tant matérielle que technologique, et expose l’Europe aux stratégies prédatrices de certains États tiers.

Diversification des fournisseurs et des bouquets énergétiques, renforcement des interconnexions, définition d’une véritable politique industrielle font partie des solutions. À terme, l’indépendance énergétique européenne est indissociable de l’objectif de décarbonation de l’énergie du Pacte vert, même si l’Europe devra répondre à l’émergence de nouvelles dépendances et vulnérabilités.

La crise climatique a accéléré la prise de conscience des citoyens sur la nécessité de la sobriété énergétique : la réussite de la transition passera aussi par la maîtrise de la demande, l’autoconsommation et des communautés énergétiques citoyennes.

[N° 3193](#) – Rapport d’information de Mme Frédérique Dumas et M. Xavier Paluszkiwicz, en présence de M. Daniel Gutmann, avocat associé, Professeur de droit fiscal à l’université Panthéon—Sorbonne, **sur l’espace fiscal européen.**

Au cours de la dernière décennie, la crise des dettes souveraines, les révélations sur les pratiques d'optimisation fiscale des multinationales et les débats sur l'imposition des grandes entreprises du numérique ont remis sur le devant de la scène le sujet de la divergence des systèmes fiscaux au sein de l'Union européenne. Le présent rapport fait le constat d'un espace fiscal fragmenté, tant du point de vue du niveau des prélèvements obligatoires que de la structure des recettes fiscales ou des taux des principaux impôts.

Si des progrès significatifs ont été réalisés pour rapprocher les législations en matière de fiscalité indirecte et d'échanges d'informations, les projets les plus importants concernant la fiscalité des entreprises (assiette de l'impôt sur les sociétés, fiscalité du numérique) et le régime définitif de TVA sont bloqués depuis plusieurs années.

À partir d'une analyse des règles prévues par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et de leurs échanges avec des représentants de plusieurs pays du nord et de l'est de l'Europe, les rapporteurs proposent une démarche pour tenter de continuer à progresser sur les questions fiscales dans le cadre actuel des traités, en prenant en compte la légitimité de chaque État à défendre les positions qui sont les siennes en fonction de son histoire, de son système social et des choix politiques validés par les électeurs.

[N° 3227](#) – Rapport d'information de Mme Caroline Janvier et M. Joaquim Pueyo, rapporteurs **sur la politique européenne de voisinage**.

Lancée en 2003, la politique européenne de voisinage a connu une profonde évolution. Depuis son réexamen en 2015, elle vise désormais à la résilience des pays voisins, condition de la sécurité de l'Union européenne.

Cinq ans après, le bilan apparaît pour le moins mitigé. Malgré plusieurs succès en Tunisie, en Jordanie ou en Géorgie, le fait est que le voisinage de l'Union européenne est aujourd'hui plus instable qu'il était en 2003. Les crises se sont en effet multipliées et aggravées, tant à l'Est qu'au Sud, conséquence des actions unilatérales des États, y compris des membres de l'Union européenne, et des défaillances des États voisins eux-mêmes.

Pour autant, même si politique européenne voisinage n'a pas atteint ses objectifs, elle reste plus que jamais nécessaire car sans elle, la situation serait probablement pire encore. Dès lors, renforcer son efficacité doit être une priorité, tant de l'Union européenne que des États membres. Ce rapport et les propositions qu'il contient entendent y contribuer.

Les groupes de travail

La commission des affaires européennes peut également créer des groupes de travail afin d'étudier de manière approfondie et dans un cadre collectif certains aspects de la politique de l'UE. Les groupes de travail comprennent des représentants de l'ensemble des groupes composant la commission.

Constitué le 27 mars 2019, le Groupe de travail sur le suivi de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, présidé par Pierre-Henri Dumont, et dont le rapporteur est Alexandre Holroyd, comprend également M. Jean-Louis Bourlanges, Mme Frédérique Dumas, M. Jérôme Lambert, Mme Danièle Obono et M. André Chassaigne.

Le groupe de suivi a auditionné plusieurs délégations de parlementaires étrangers ainsi que l'Ambassadeur d'Allemagne le 26 septembre 2019, afin de comparer les approches française et allemande en ce qui concerne la position que devrait adopter l'Union européenne sur le *Brexit*.

Le groupe s'est également déplacé à Bruxelles le 10 octobre 2019, ce qui lui a permis d'auditionner plusieurs experts du *Brexit*, en particulier :

– M. Guy Verhofstadt (BE, groupe Renew Europe), coordinateur du groupe de pilotage du Parlement européen sur le Brexit ;

– M. Ludovic Butel, conseiller au sein de la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, chargé de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ;

– M. Michel Barnier, négociateur en chef de l'Union européenne.

Sur la base de ces travaux, M. Alexandre Holroyd a réalisé une [communication](#) devant la commission des Affaires européennes le 20 novembre 2019. Celle-ci a permis de faire un bilan des négociations en cours et des travaux du groupe de suivi, qui ont plus précisément porté sur les droits des citoyens britanniques dans l'Union et des citoyens européens présents au Royaume-Uni.

L'examen des textes européens

L'examen des textes soumis en application de l'article 88-4 de la Constitution

En application de l'article 88-4 de la Constitution, le Gouvernement soumet à l'Assemblée nationale, dès leur transmission au Conseil de l'Union européenne, les projets d'actes législatifs européens et les autres projets ou propositions d'actes de l'Union européenne.

Ces textes sont examinés par la commission des affaires européennes. Elle peut donner un avis positif ou négatif sur les propositions européennes, avis assorti éventuellement d'observations ou de réserves.

Du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020, la commission a examiné en réunion **665 textes** reçus au titre de l'article 88-4.

L'adoption de propositions de résolution européenne

Lorsque le texte européen présente une difficulté ou traite d'un sujet particulièrement important, la commission des affaires européennes peut adopter des conclusions ou une proposition de résolution européenne.

Les résolutions européennes expriment la position de l'Assemblée nationale sur des textes européens en discussion ou sur des thématiques plus générales.

Ces propositions de résolution peuvent émaner de députés à titre individuel. La commission charge alors un de ses membres d'examiner cette proposition de résolution. Son rapport conclut au rejet ou à l'adoption éventuellement amendée de la proposition de résolution.

La commission a ainsi examiné le 11 juin 2020, sur le [rapport](#) de Mme Coralie Dubost, la proposition de résolution européenne relative à relocalisation de la fabrication des médicaments et des principes actifs pharmaceutiques en Europe (Voir le [texte de la proposition de résolution adoptée](#)).

Ces propositions de résolution peuvent également émaner de travaux internes à la commission des affaires européenne en conclusion de rapports d'information ou de communications.

En conclusion du [rapport d'information](#) de M. Ludovic Mendes et Mme Marietta Karamanli sur la réforme européenne du droit d'asile (n° 2342), la commission des affaires européennes a ainsi adopté une proposition de résolution européenne qui a ensuite été examinée par la commission des lois (voir le rapport [n° 2410](#) sur la proposition de résolution européenne de M. Ludovic Mendes et le texte de la résolution adoptée [n° 359](#)).

Qu'elles émanent d'un député ou de ses travaux en interne, les propositions de résolution adoptées par la commission des affaires européennes sont renvoyées à l'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée nationale qui peut l'adopter, soit explicitement, soit, lorsqu'elle ne se prononce pas dans le délai d'un mois, tacitement. La Conférence des Présidents de l'Assemblée peut ensuite décider, à la demande d'un président de groupe, de commission ou du Gouvernement, d'inscrire une proposition de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Si elle ne le fait pas dans les quinze jours, la résolution est considérée comme définitive et transmise au Gouvernement.

Les avis sur la conformité des projets d'actes européens au principe de subsidiarité

En application de l'article 88-6 de la Constitution, la commission des affaires européennes peut formuler des propositions de résolution portant avis motivé exposant les raisons pour lesquelles un projet d'acte législatif européen ne serait pas, selon elle, conforme au principe de subsidiarité.

Du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020, la commission européenne a transmis **52 textes** au titre du contrôle de subsidiarité.

Elle a adopté un avis motivé pour non-conformité au principe de subsidiarité concernant une proposition de règlement.

[N° 2537](#) – Rapport d'information de M. André Chassaigne portant avis motivé sur la sur la conformité au principe de subsidiarité de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1306/2013, en ce qui concerne la discipline financière à partir de l'exercice 2021 et le règlement (UE) n° 1307/2013, et, en ce qui concerne la flexibilité entre piliers pour l'année civile 2020 (COM(2019) 580 final).

Les relations
avec les institutions européennes
et les parlements
des autres États membres

Réunions de la conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires (COSAC)

La COSAC est une conférence qui se réunit en plénière une fois par semestre dans le pays qui préside le Conseil de l'Union. Elle se compose de délégués des commissions parlementaires des affaires européennes des États membres de l'Union (six représentants par parlement) et du Parlement européen (six représentants). Les réunions de la COSAC permettent aux parlementaires d'interroger la présidence en exercice de l'Union et d'adopter des contributions qui sont ensuite adressées aux institutions européennes. La COSAC s'attache aussi à suivre les questions de subsidiarité.

1^{er} au 3 décembre 2019 : Sabine Thillaye, Marietta Karamanli et Liliana Tanguy ont participé à la LXII^e réunion plénière de la COSAC à Helsinki (Finlande). Les débats ont porté sur la Présidence finlandaise du conseil de l'UE, la promotion de l'État de droit dans l'UE et la Charte des droits fondamentaux de l'UE et la stratégie climatique. La COSAC a ensuite adopté des [conclusions](#).

19 au 20 janvier 2020 : Sabine Thillaye a participé à la réunion des Présidents de la COSAC à Zagreb (Croatie).

16 juin 2019 : Sabine Thillaye a participé à une réunion extraordinaire des Présidents de la COSAC par visioconférence. Cette réunion a permis de débattre de deux sujets : la réponse européenne à la crise du coronavirus et ses répercussions sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027 ; la conférence sur l'avenir de l'Europe.

Elle a [rendu compte](#) de cette réunion devant la commission des affaires européennes le 24 juin 2020.

Conférences interparlementaires

18 au 19 février 2020 : Sabine Thillaye a participé à la conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne à Bruxelles (Belgique). Elle a ensuite [rendu compte](#) de cette réunion devant la commission des affaires européennes le 19 février 2020.

Les autres conférences interparlementaires prévues sous présidence croate ont dû être annulées en raison de la crise sanitaire.

Réunions avec des commissions des affaires européennes d'assemblées d'États membres

27 au 28 octobre 2019 : Sabine Thillaye, Patrice Anato, Aude Bono-Vandorme, Jean-Louis Bourlanges, Frédérique Dumas, Pierre-Henri Dumont, Alexandre Holroyd, Christophe Jerretie, Danièle Obono, Liliana Tanguy, ont participé à une réunion commune avec la commission des affaires européennes du Bundestag allemand à Berlin (Allemagne)

12 au 13 novembre 2019 : Sabine Thillaye, Frédérique Dumas, Pierre-Henri Dumont, Danièle Obono, Joaquim Pueyo, Eric Straumann et Liliana Tanguy ont participé à une réunion commune avec la commission des affaires européennes de la Chambre des députés italienne à Rome (Italie)

8 janvier 2020 : Sabine Thillaye, M. Jean-Louis Bourlanges, M. Vincent Bru, M. André Chassaigne, Mme Yolaine de Courson, Mme Coralie Dubost, Mme Frédérique Dumas, M. Alexandre Holroyd, M. Christophe Jerretie, M. Jean-Pierre Pont, M. Joaquim Pueyo, M. Éric Straumann, Mme Liliana Tanguy, ont participé à une [réunion commune](#) avec une délégation de la Tweede Kamer (Pays-Bas)

25 février 2020 : Sabine Thillaye, M. Christophe Jerretie, Mme Marietta Karamanli, Mme Liliana Tanguy, ont participé à une réunion en format " triangle de Montecitorio " avec une délégation de la Chambre des députés italienne et une délégation du Bundestag allemand ([voir la vidéo de la réunion](#)).

10 juin 2020 : Sabine Thillaye, M. Jean-Louis Bourlanges, Mme Yolaine de Courson, M. Bernard Deflesselles, Mme Marguerite Deprez-Audebert, Mme Frédérique Dumas, Mme Caroline Janvier, Mme Constance Le Grip, M. Thierry Michels, M. Xavier Paluszkiewicz, M. Joaquim Pueyo, Mme Liliana Tanguy, ont participé à un échange de vues avec la commission des Affaires européennes de la chambre des députés italienne ([voir la vidéo de la réunion](#)).

2 juillet 2020 : Sabine Thillaye, Mme Aude Bono-Vandorme, M. Jean-Louis Bourlanges, M. André Chassaigne, Mme Marguerite Deprez-Audebert, Mme Valérie Gomez-Bassac, M. Alexandre Holroyd, M. Christophe Jerretie, Mme Constance Le Grip, M. Jean-Baptiste Moreau, Mme Liliana Tanguy, ont participé à un échange de vues informel avec la commission des affaires européennes du Bundestag.

Statistiques de l'activité de la commission des affaires européennes au cours de la session 2019-2020

01/09/2019 au 31/07/2020

Rapports d'information	9
dont :	
<i>rapports pour observations</i>	1
<i>avis de subsidiarité</i>	1
Rapport législatif	1
Propositions de résolution européenne déposées au nom de la commission	2
Communications	17
Conclusions	0
Auditions	28
• Ministres	7
• Autres	21
<i>Commissaires européens</i>	6
<i>Parlementaires</i>	4
<i>Organismes publics</i>	2
<i>Société civile</i>	6
<i>Ambassadeurs</i>	3
Tables rondes	3
Documents européens reçus	1420
dont textes reçus au titre de l'article 88-4	743
dont textes reçus au titre de l'article 88-6	52
dont textes article 88-4 examinés en commission	665
Nombre de réunions	51
Nombre de réunions informelles (pendant la crise sanitaire)	4
Durée (en heures)	84 h 50